



La Pêche

MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS PUBLIC de l'adoption du Premier projet de Règlement 429-007-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 03-429 dans le but de réviser certaines normes encadrant notamment l'implantation de certains bâtiments et constructions annexes, secondaires et accessoires

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2023, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le Premier projet de Règlement 429-007-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 03-429 dans le but de réviser certaines normes encadrant notamment l'implantation de certains bâtiments et constructions annexes, secondaires et accessoires.

Le conseil de la Municipalité de La Pêche tiendra une **assemblée publique de consultation** sur le projet, le 3 août 2023, à compter de 18 h 30, à la salle Desjardins du complexe sportif de La Pêche située au 20, chemin Raphaël à La Pêche. Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le Projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de La Pêche, au 1, route Principale Ouest à La Pêche, durant les heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h.

Il peut également être consulté sur le site internet de la municipalité de La Pêche au : <https://www.villelapeche.qc.ca/municipalite/vie-democratique/avis-publics/>

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance ou dans un écrit acheminé **avant le 3 août 2023**, à l'adresse suivante : urbanisme@villelapeche.qc.ca

DONNÉ à La Pêche, ce 11^{ième} jour de mois de juillet deux mille vingt-trois (2023).

M^e Sylvie Loubier
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné M^e Sylvie Loubier, greffière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil, en vertu de sa réglementation numéro 22-839 dûment adoptée le 7 novembre 2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 11 juillet 2023.

M^e Sylvie Loubier
Greffière